

AIDES À L'INITIATIVE

Cette nouvelle aide concerne exclusivement des actions spécifiques menées en faveur de la diffusion d'un film court ou d'un programme de courts à l'étranger. Par exemple : diffusion en salle, présentation événementielle dans un festival ou un musée, exposition via une plateforme, ou tout autre initiative de nature à faire valoir et mettre en lumière l'excellence de la production française en matière de court métrage.

Note : une attention particulière est portée aux démarches innovantes permettant la création de liens avec de nouveaux diffuseurs et publics étrangers.

A – BÉNÉFICIAIRES

Toute société de production française adhérente d'UniFrance et/ou tout distributeur ou diffuseur étranger ayant signé un contrat de diffusion ou convenu d'un accord de principe les engageant réciproquement sur l'opération pour laquelle la demande est formulée.

B – ÉLIGIBILITÉ DES ŒUVRES

Tout film (hors film d'école) français ou de coproduction française, même minoritaire, ayant un visa d'exploitation du CNC.

C – SESSIONS ET DÉPÔT DES DEMANDES

Deux sessions programmées sur une année civile :

1. Début juillet : date limite de dépôt mi-juin
2. Début décembre : date limite de dépôt mi-novembre

D – CONSTITUTION DES DOSSIERS

La demande de soutien doit présenter une stratégie de sortie concourant à donner au(x) film(s) les meilleures chances de diffusion. L'originalité du projet, de la démarche personnelle et artistique, et la volonté des porteurs de créer du réseau de diffusion à l'étranger, sont, encore une fois, autant de critères favorables à l'examen d'un dossier.

Pièces à fournir

1. Lettre de motivation et descriptif des structures porteuses du projet (diffuseur et/ou distributeur étranger et producteur français)
2. Budget détaillé et plan de financement de l'opération pour laquelle la demande est faite
3. Contrat de diffusion et/ou lettre d'accord de principe liant la société française au diffuseur et/ou distributeur étranger pour cette opération
4. Documents facultatifs : plan marketing, éléments de campagne publicitaire, liste des cinémas et salles...

E – EXAMEN DES DOSSIERS

Les demandes sont examinées par 7 personnes membres de la commission court-métrage d'UniFrance.

F – MONTANT ET ATTRIBUTION DE L'AIDE

L'aide, notifiée au bénéficiaire (producteur français, diffuseur et/ou distributeur étranger) par UniFrance, est plafonnée à 3000,00 €. Elle peut être soumise à un réajustement, au moment du rendu de comptes, au regard du budget réellement engagé par chacune des parties. La notification de l'aide est adressée au bénéficiaire par UniFrance.

G – DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais techniques

1. Fabrication, duplication, transport et projection de supports numériques de démonstration demandés par le diffuseur
2. Reformatage d'un film
3. Mise en ligne en vue d'une diffusion sur des plateformes numériques
4. Protection contre les risques de contrefaçon

Frais de promotion

1. Traduction, doublage ou sous-titrage
2. Conception, création et fonctionnement d'un site Internet dédié à la vente internationale pour un film ou un programme de films
3. Conception, fabrication et diffusion de supports de promotion, y compris sous forme électronique, pour un film ou un catalogue de films
4. Marketing viral
5. Achat d'espaces publicitaires, quels que soient les modes de communication utilisés, et fabrication d'objets promotionnels
6. Recours à un attaché de presse ou à un interprète
7. Location de bureaux pour la préparation de l'événement
8. Organisation d'une projection : fabrication, transport et projection d'un support, location d'une salle
9. Frais de voyage à l'étranger (transport et hébergement)

H – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le versement s'opère en deux temps : 50 % après acceptation du dossier, le solde intervenant **impérativement dans les trois** mois suivant la clôture de l'opération.

Pièces à fournir pour le premier versement

Si le bénéficiaire est la société de production française

1. Facture à l'ordre d'UniFrance Film International pour 50 % du montant de l'aide consentie + TVA 20 %
2. RIB de la société

Si le bénéficiaire est le distributeur et/ou diffuseur étranger

1. Facture à l'ordre d'UniFrance Film International pour 50 % du montant de l'aide consentie
2. Coordonnées bancaires (IBAN inclus)

Pièces à fournir pour le versement du solde

Si le bénéficiaire est la société de production française

1. Facture à l'ordre d'UniFrance Film International pour le montant du solde + TVA 20 %
2. RIB de la société
3. Justificatif des dépenses
4. Tableau récapitulatif des dépenses, chaque ligne devant correspondre aux justificatifs fournis

Si le bénéficiaire est le distributeur et/ou diffuseur étranger

1. Facture à l'ordre d'UniFrance Film International pour le montant du solde
2. Coordonnées bancaires (IBAN inclus)
3. Justificatif des dépenses
4. Tableau récapitulatif des dépenses, chaque ligne devant correspondre aux justificatifs fournis